

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 111**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Information à la Commission Permanente des lancements de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale.

---

**Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction Juridique et de la Commande Publique**

## **PRESENTATION**

Par délibération n° 9 du 16 avril 2015 prise en vertu de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante m'a délégué ses attributions pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre, le conseiller départemental délégué aux marchés publics, agissant en vertu de la délégation de fonctions que je lui ai consentie, valide le principe du lancement des marchés d'un montant supérieur à 90 000 euros HT au regard des caractéristiques essentielles de la future consultation qui lui sont présentées (bilan, opportunité, estimation de l'achat, critères de choix et leur pondération, forme du marché...).

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Comme le prévoit l'article L.3221-11 précité, il m'incombe d'informer la commission permanente de l'exercice de cette délégation.

Tel est donc l'objet du présent rapport.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un état récapitulatif des marchés et accords-cadres dont le lancement a été approuvé entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mai 2017 inclus.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations du présent rapport, je vous prie de bien vouloir prendre acte de l'état récapitulatif des marchés et accords-cadres dont le lancement a été approuvé entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mai 2017 inclus en vertu de la délégation consentie par le Conseil Départemental par délibération n°9 du 16 avril 2015.

Le présent rapport dépend de la délégation de l'administration générale.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

